

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 29 octobre 2012
à 14 H 30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **lundi 29 octobre 2012 à 14 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.

ABSENTS EXCUSÉS

- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan, ayant donné POUVOIR à Alain GUIHARD.
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine, ayant donné POUVOIR à J.P LETOURNEL.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- M. Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'IAV.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 29 octobre 2012
à 14 H 30 à La Roche Bernard

5 - Actif de l'Institution : vente d'un véhicule.

L'Institution dispose d'une flotte automobile composée de véhicules loués et de véhicules dont elle est propriétaire.

L'un de ces derniers (Renault type « Mascott » / Année de mise en circulation : 2002 / immatriculation : 7929 XC 56) doit être réformé et vendu.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de céder ce véhicule au prix de 2 500 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Décide de procéder à la cession de ce véhicule aux conditions proposées ;
- Charge le Président de signer toutes pièces afférentes.

Pour Extrait Conforme
Le Président



Jean-François GUÉRIN

